

<https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1112356-hardinvast-la-vengeance-impitoyable-d-un-...>

🕒 3 min read

Hardinvast. La vengeance impitoyable d'un professeur de mathématiques

Au lycée Victor-Grignard de Cherbourg-en-Cotentin, une lutte d'influence entre deux figures professorales s'installe en début d'année 2014. Selon un doctorant en mathématiques, un professeur en particulier, âgé de 57 ans, lui en veut. La preuve, il a réussi à obtenir son éviction de l'établissement. Ulcéré, le doctorant exerce un recours à l'encontre de son éviction, qui se révélera vain. Il se rapproche alors de Caen et de sa faculté, et craint que cet épisode nuise à sa carrière future dans l'enseignement.

Un plan très élaboré

Le doctorant s'est déjà rendu plusieurs fois au domicile privé du professeur de mathématiques à Hardinvast et connaît ses penchants. Son propre domicile n'est situé qu'à quelques kilomètres.

Le 9 septembre 2014, le domicile d'Hardinvast est cambriolé. Particularité, seul le matériel informatique a été dérobé – disques durs, ordinateurs... Le cambrioleur a ignoré les bijoux, les documents bancaires ou encore les chèquiers. Une empreinte papillaire est relevée, mais elle est inexploitable. Puis en octobre, les plus proches voisins du Hardinvastais reçoivent des photos tirées sur papier, le montrant en compagnie d'un élève de plus de 15 ans complètement nu – cette relation consentie a duré quatre ans. Pire, l'adresse mail du professeur a été piratée, et en 2015, sous son nom, ces photos sont envoyées à quarante-deux personnes du monde de l'enseignement, inspecteurs d'académie, collègues...

Après enquête, tous les soupçons se portent sur le doctorant évincé deux ans auparavant. Ce dernier habite à présent Bretteville-sur-Odon. Son domicile est perquisitionné ; y sont trouvés, entre autres, quatre disques durs appartenant au professeur de mathématiques et des informations sur le crochetage de serrures.

Après des expertises, notamment psychologiques, le doctorant est renvoyé en correctionnelle pour le tout, même s'il nie le vol et prétend qu'il a trouvé les disques durs à la déchetterie d'Octeville. Le 6 septembre 2022, le tribunal de Cherbourg-en-Cotentin le condamne à trente mois de prison dont douze avec sursis. Le prévenu interjette appel et l'affaire est réexaminée devant la cour d'appel de Caen le 13 mars dernier. L'avocat de la défense plaide la relaxe de son client, aujourd'hui âgé de 43 ans, et compare la peine de celui-ci avec celle de la victime, qui n'a été condamné qu'à du sursis alors qu'elle a sévi pendant dix ans et possédait des fichiers pédopornographiques. *"Il a ruiné toute ma vie"*, se plaint la victime, qui n'a obtenu que 5 000 euros de préjudice sur les 80 000 euros demandés. En délibéré le 24 avril, la cour change la peine pour partie ferme en deux ans de prison avec sursis probatoire.

Generated with Reader Mode